



HAL
open science

Programmation participative

Yasmina Dris, Jodelle Zetlaoui-Leger

► **To cite this version:**

Yasmina Dris, Jodelle Zetlaoui-Leger. Programmation participative. Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation (DicoPart), 2022. hal-03912668

HAL Id: hal-03912668

<https://hal.science/hal-03912668>

Submitted on 8 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Habitat, architecture, urbanisme

Programmation participative

Publié en novembre 2022

AUTEUR(S) **Yasmina Dris / Jodelle Zetlaoui-Léger**

Notices associées : Intérêt général ■ Territoire ■ Entreprise ■ Usager ■ Professionnel ■ Élu·es
■ Concertation ■ Habitat participatif ■ Dispositif ■ Transparence ■ Dispositifs participatifs ■
Émancipation ■ Design thinking ■ Civic tech

Mots clés : programmation concertée ■ urbanisme ■ programmation ouverte ■
fabrication urbaine

Définition de l'entrée

Démarche visant à définir avec des habitant·es, des usagers et usagères, la pertinence puis les attendus d'un projet d'aménagement (programmation urbaine) ou de construction (programmation architecturale), en termes d'objectifs, de fonctions, d'activités, d'usages à satisfaire, en estimant ses dimensions et ses coûts. Elle peut intégrer une activité d'évaluation collective visant à vérifier l'adéquation entre les objectifs visés et les moyens mis en œuvre, ou encore, entre la manière dont la vie se développe dans les lieux et leur configuration spatiale.

POUR CITER CET ARTICLE :

Dris, Y, Zetlaoui-Léger, J. (2022). Programmation participative. In G. Petit, L. Blondiaux, I. Casillo, J.-M. Fourniau, G. Gourgues, S. Hayat, R. Lefebvre, S. Rui, S. Wojcik, & J. Zetlaoui-Léger (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart (2ème édition)*. GIS Démocratie et Participation.
<https://www.dicopart.fr/programmation-participative-2022>

Citer

La programmation vise à formuler des intentions politiques et à les traduire dans une démarche opérationnelle en amont et tout au long d'un projet architectural ou urbain. Cette activité fait partie du processus de projet, mais n'est pas toujours clairement distinguée du travail de conception. Or si elle peut interagir étroitement avec celui-ci qui porte plus directement sur la façon d'envisager les modalités matérielles de transformation d'un espace, elle soulève des questions sociales, économiques et politiques qui concernent avant tout les initiateur·rices et les destinataires d'un projet : pourquoi faire un projet, pour qui, avec qui, pour y faire quoi, à quel coût, dans quelle temporalité... ?

Le principe de programmation a d'abord été associé à l'élaboration d'un programme. Programme vient du grec *programma* qui signifie étymologiquement « ce qui est écrit à l'avance ». Le programme architectural ou urbain peut désigner la vocation d'un espace ou un document consignait les instructions d'un commanditaire (maître d'ouvrage) à l'attention d'un concepteur (maître d'œuvre). Son lien étroit avec les enjeux de la participation citoyenne tient au fait qu'il exprime l'utilité d'un projet, l'un des trois piliers de l'art de bâtir (aux côtés de la solidité et de la beauté) selon Vitruve, auteur du premier traité occidental sur l'architecture à l'Antiquité. Depuis, l'*utilitas* s'est redéclinée en un ensemble de notions clefs - nécessité, commodité, fonctions, objectifs, besoins, désirs, usages... - censées porter des motivations sociales voire sociétales (Pinson, 1993). La programmation vise à les identifier, à les expliciter, sachant que celle ou celui qui sera le donneur d'ordre du projet, le financeur, le propriétaire ou le gestionnaire, ne sera pas forcément celle ou celui qui *in fine* habitera les lieux ou en aura usage. La programmation questionne donc la manière dont sont pris en considération les intérêts de ces différents acteur·rices. Sa vocation à être participative pourrait sembler aller de soi. Mais la programmation s'est d'abord affirmée comme une démarche au service des acteurs politiques ou économiques, même si ceux-ci affirment souvent agir au nom de l'intérêt général.

LA PARTICIPATION CONTRE LA PROGRAMMATION NORMATIVE

À partir du XIXe siècle, la programmation constitue en France un moyen de penser l'opérationnalité de la planification à l'échelle nationale, à travers la promulgation d'un ensemble de lois-programmes visant à organiser l'équipement du territoire. Il s'agit d'accompagner un double phénomène d'industrialisation et d'urbanisation, tout en

confortant la construction d'un État-nation républicain. Le programme constitue un outil de gouvernance qui articule le projet politique ou social, à sa traduction spatiale. Il consigne les caractéristiques attendues d'un édifice et permet d'en déléguer la réalisation à des communes ou à des opérateurs privés. Il est au service d'une politique publique dont le courant foucauldien estimera dans les années 1970, qu'elle a moins résulté d'une préoccupation de faire face à des besoins tels que perçus par la population, que d'une entreprise de « contrôle social » et de « domination » (Fourquet et Murard, 1973). La programmation des équipements s'appuie dès le début du XIXe siècle sur le pouvoir de la norme, instrument juridique et technique, qui facilite la reproductibilité des procédures et des produits tout en ayant vocation à assurer un principe d'équité dans l'action des institutions. Ces prescriptions, énoncées à travers des réglementations et des référentiels, se substituent aux différents publics concernés dans l'acte d'aménager ou de construire. Elles traduisent une vision décontextualisée des pratiques sociales, ainsi que la recherche de réponses universelles et techniquement optimales. Des architectes proches du courant rationaliste du Mouvement Moderne et des ingénieur·es construisent des figures de l'habitant-usager docile dont les comportements sont idéalisés. Cette approche de la programmation par l'édiction d'un ensemble de normes se renforce après la Seconde Guerre mondiale dans le cadre de la Reconstruction. Elle s'appuie sur un important appareil statistique étatique pour concrétiser dans l'espace, des objectifs de croissance économique volontaristes. Elle permet d'associer à des ensembles de populations, des types de logements ou d'équipements grâce à l'élaboration de grilles d'urbanisation du territoire qui se redéclinent dans des référentiels constructifs. Ce mode opératoire qui s'affranchit des spécificités locales et des attentes des populations, vivement dénoncé par les courants critiques de la sociologie et de l'anthropologie urbaine dès la fin des années 1950, l'est aussi par des figures professionnelles émergentes. Exerçant dans des agences d'urbanisme territoriales ou dans de bureaux d'études urbaines, certaines d'entre elles se retrouvent au sein de groupes de réflexions pluridisciplinaires pour défendre de nouvelles pratiques de l'urbanisme et plus particulièrement, de programmation : plus stratégiques, et davantage contextualisées, basées sur des enquêtes de terrain et sur la participation habitante (Zetlaoui-Léger, 2009).

ENTRE ENJEUX PRAGMATIQUES ET DÉMOCRATIQUES

Le renoncement à l'urbanisme des grands-ensembles, la recherche d'une plus grande qualité architecturale et la volonté d'innovation ouvrent au début des années 1970 des voies à des expérimentations soutenues par l'État qui interrogent le système d'acteurs des

projets. La réalisation d'équipements intégrés dans les Villes Nouvelles et celle du centre Georges Pompidou à Paris qui abritent dans un même édifice plusieurs types de services relevant de politiques sectorielles différentes, ou encore les Recherches Expérimentations (Rex) lancées par le Plan Construction et Architecture dans les années 1980 à 1990, constituent des moments clefs où sont théorisés, mis en application et évalués, les principes d'une programmation impliquant les personnes qui auront l'usage et la gestion des lieux. La plupart de ces expériences sont stimulées par des considérations d'ordre économiques et sociales. Il s'agit moins de démocratiser l'acte d'aménager ou de construire, que de repenser le processus de projet pour améliorer la qualité des espaces aux plans de leurs principes constructifs, de leurs modalités d'appropriation et de gestion ultérieure. Ces travaux permettent néanmoins de porter un regard critique sur la notion de « besoins » comme exprimant implicitement des problèmes et des solutions prédéfinis. Ils explorent toutes sortes de méthodes permettant d'analyser des pratiques, des usages, des modalités d'appropriation des lieux en tenant compte de facteurs psychologiques, sociaux-économiques et culturels,

Les chercheurs du *Design Methods Movement* (DMM), courant pluridisciplinaire né dans les pays anglo-saxons, s'orientent également à partir des années 1970 vers l'étude des rapports des individus à leur cadre de vie ou de travail. Ils estiment que ce type de connaissances favorise une plus grande efficacité et efficacité des processus de conception au regard d'un ensemble de performances qu'est censé rendre le bâtiment. Mais certains théoricien·nes-praticien·nes de ce mouvement, influencés aussi bien par les philosophes pragmatistes américains (John Dewey, Charles S. Pierce), par les *environmental studies* que par les travaux de Jürgen Habermas, entendent aller au-delà de cet objectif. Convaincus que la résolution des problèmes de design ne peut procéder seulement d'une recherche d'optimisation technique ou d'une démarche créative, mais qu'elle doit être aussi fondée sur la mise en débat des divers intérêts en présence, ils et elles plaident pour une programmation participative. Il s'agit de combler le « fossé » entre les préoccupations des client·es qui financent et celles des personnes qui en ont l'usage (Zeisel, 1975), et de faire progresser la démocratie (Sanoff, 1992). Henry Sanoff, architecte américain très engagé dans le mouvement des *Community Design Centers*, propose des processus « cognitifs et délibératifs », permettant d'améliorer les connaissances des professionnel·les sur les problématiques d'usages et d'élever le niveau de conscience sociale des personnes les plus démunies qui se sentiraient dès lors davantage parties prenantes de l'avenir de leur communauté de vie.

Les réflexions du DMM inspirent en France, l'élaboration de la méthode de

programmation générative. Elle est mise au point à la fin des années 1980 par Michel Bonetti et Michel Conan au sein du département de sciences humaines du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment dans le cadre d'expérimentations sur l'habitat social et sur l'habitat des personnes âgées (Conan, 1997). Cette méthode reconsidère fondamentalement l'ingénierie des projets en remettant en question l'habituelle séquentialité entre programmation et conception formelle, ainsi que le colloque singulier entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Elle introduit un principe de coproduction, du diagnostic à l'évaluation *ex-post*. La méthode repose sur l'organisation d'itérations entre une instance décisionnaire, et un ensemble de groupes composés des futurs occupant·es des lieux, animées par une équipe en charge de la programmation et de la conception. La maîtrise d'ouvrage se voit ainsi contrainte d'effectuer des arbitrages après chaque temps fort de travail impliquant gestionnaires et habitant·es, et d'expliquer comment elle prend en considération leurs propositions. Dérogeant aux principes du concours d'architecture alors en plein essor, la méthode n'obtient pas le soutien des pouvoirs publics ni des architectes. Bien qu'elle fasse l'objet d'adaptations afin de répondre à ce nouveau cadre réglementaire pour la réalisation de projets urbains et d'équipements publics (Dimeglio, 2001 ; Daniel-Lacombe et Zetlaoui-Léger 2013), elle attise la méfiance des élu·es qui craignent qu'elle ne limite leur capacité à décider librement (Gardesse, 2011).

PROGRAMMATION PARTICIPATIVE ET DURABILITÉ

L'importance accordée à la qualité d'usages des constructions dans les années 1980 et à la programmation suite à la promulgation des décrets sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique en 1993, ne suffit pas pour stimuler l'organisation de démarches participatives en architecture ou en urbanisme. Le recours aux normes qui font souvent l'objet d'une interprétation stricte, perdure ; elles sont perçues comme des outils de sécurisation et d'optimisation entre des contraintes techniques ou économiques, et le service à rendre. La concertation en programmation architecturale - terme préféré à celui de participation - prend généralement la forme d'entretiens de recueil de besoins menés auprès des responsables des établissements ou des services concernés. Il est ainsi fait l'hypothèse que ces dernier·es ont une connaissance globale d'une situation et peuvent se substituer aux occupant·es des lieux.

Jusqu'au début des années 2000, malgré l'avènement de la notion de projet urbain, la programmation reste une activité mal identifiée en tant que processus. Les maîtres

d'ouvrage urbains l'assimilent à l'élaboration d'un cahier des charges consignnant une liste de surfaces d'activités, résultat d'une négociation plus ou moins lisible entre acteurs politiques et économiques. Mais sous l'effet conjoint de la montée en puissance des enjeux de développement durable et de démocratisation de l'action publique, qu'expriment notamment la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (2000) et les politiques nationales en faveur de la Ville Durable (2009), la programmation devient à partir de la décennie 2010, le support de démarches de projets plus participatives marquées par le sceau de l'expérimentation : **habitat participatif**, opérations d'écoquartiers, urbanisme transitoire... Elle est identifiée comme permettant de porter des problématiques d'usages et de gestion dans la durée, mais aussi de penser l'adaptation d'un projet à mesure que la vie s'installe dans les lieux.

Alors que la programmation par les usages devient le mot d'ordre d'une pluralité de nouvelles procédures, toutes ne sont pas portées par des dynamiques participatives. Il en est ainsi des Appels à Projets Urbains Innovants (APUI), **dispositif** initié par la ville de Paris en 2015 et qui connaît un vif succès à l'échelle nationale. Bien que les premières éditions se soient accompagnées d'injonctions à la participation, le fait même de placer en concurrence des opérateurs privés en leur demandant de définir une programmation innovante pour se voir attribuer un terrain - là où habituellement cette prérogative revient à la collectivité -, obère les possibilités d'une démarche participative ambitieuse qui nécessite de la **transparence**.

LA PARTICIPATION CITOYENNE, VECTEUR DE RENOUVEAU DANS L'EXERCICE DE LA PROGRAMMATION

Au gré des évolutions législatives des 20 dernières années et des vellétés d'innovation, l'implication habitante est devenue une donnée récurrente dans les projets urbains et architecturaux. Le rôle de la programmation à cet égard est peu à peu apparu comme décisif. Mais les rapports des professionnel·les de la programmation vis-à-vis de la participation citoyenne sont contrastés. Ils mettent en lumière différentes approches de l'exercice de cette activité souvent liées au caractère plus ou moins normatif des divers domaines de la production de l'espace. Une partie demeure plutôt « réticente », « indifférente » ou « perplexe » à travailler avec des habitant·es. Ils et elles redoutent une telle situation ou n'en perçoivent pas l'utilité, préférant s'adresser principalement à leur maître d'ouvrage et se fier à leur savoir-faire. Certains se contentent de répliquer d'une opération à l'autre les mêmes procédures et solutions (Dris, 2020). C'est particulièrement

le cas dans la production bâtementaire ordinaire. La majeure partie de la programmation de logements ou d'équipements publics reste enfermée dans des logiques de rentabilité, de maîtrise des coûts ou de risques dont la norme est considérée comme la meilleure garante, limitant ainsi les possibilités d'un dialogue élargi.

De manière très contrastée, d'autres praticien·nes de la programmation développent une approche plus située, stratégique et collaborative. Ils et elles considèrent avoir un rôle d'accompagnement à la prise de décision et d'animation d'un système d'acteurs dont les habitant·es sont parties prenantes. Engagés dans une posture « partisane » voire « militante », ils et elles choisissent les consultations en fonction de la posture de la maîtrise d'ouvrage vis-à-vis de la participation citoyenne, voire en proposant des démarches plus ambitieuses qu'attendues par celle-ci, quitte à perdre des marchés.

Mais un nombre croissant de professionnel·les de la programmation se situe aujourd'hui dans un entre-deux, développant un rapport « pragmatique » à la participation. Ces professionnel·les se positionnent du point de vue des bénéfices qu'ils et elles peuvent avant tout en tirer pour améliorer leur pratique et répondre aux évolutions d'une commande qui préconise de plus en plus le recours à des dispositifs participatifs. Certains préfèrent encore s'adresser à des publics particuliers, en priorité aux associations, aux utilisateurs et utilisatrices qui contribuent à l'offre de service dans un équipement public et auquel·ils ou elles reconnaissent une expertise, plutôt qu'aux habitant·es ou usagers et usagères. Leur vision de la participation est plutôt dénuée d'enjeux politiques ou de velléités d'émancipation citoyenne.

L'intérêt pour des démarches de programmation plus participatives s'est surtout manifesté à partir des années 2010 dans le champ de l'urbain, à l'occasion de projets de requalification de friches ou d'aménagements d'espaces publics, souvent portés par de forts enjeux environnementaux (démarches « écoquartiers », « nature en ville », « économie circulaire »). Dans certaines de ces opérations, les approches ont été renouvelées. De manière plus expérimentale, s'est développée une programmation dite ouverte ou en action, explorant différents registres du transitoire ou de la préfiguration. Mais les programmistes (spécialistes de la programmation) n'ont pas forcément été les destinataires des commandes qui se sont progressivement formulées à partir de ces modes d'interventions qu'ont initiés des mouvements activistes dès les années 1990. D'autres professionnel·les de la « prestation participative » (Mazeaud et Nonjon, 2018) avec des profils émergents dans le champ urbain, font valoir une expertise sur les

questions d'usages, en développant des pratiques collaboratives associant usagers et usagères (Dris, 2022). Ces prestataires se positionnent sous divers statuts ou dénominations : collectifs d'architectes, Assistants à Maîtrise d'Usage, *start-up* de l'intelligence collective par le numérique, *designers* de services, facilitateurs de l'occupation temporaire (Pinard et Morteau, 2019), ... À la croisée de différents domaines de compétences, ces acteur·rices émergents contribuent à des démarches programmatiques en leur donnant une dimension créative (Pinot et Redoutey, 2021). Ils déploient des dispositifs participatifs souvent ludiques, empruntant aux pratiques événementielles, aux méthodes et aux outils du [Design thinking](#) ou des [Civic Tech](#), qui séduisent particulièrement les maîtrises d'ouvrage en quête d'attractivité de leurs opérations. Les démarches de programmation s'en trouvent méthodologiquement enrichies. Mais elles font également ainsi l'objet d'une nouvelle forme de segmentation des expertises, à la fois liée au niveau de technicité des projets à réaliser et aux divers degrés et temporalités de l'implication habitante envisagés. Certains programmistes coopèrent avec ces nouvelles figures de l'urbanisme, ou cherchent à les recruter au sein de leur structure, tandis qu'une partie de ces praticien·nes ont entrepris de se former à l'exercice de la programmation. Ces collaborations et montées en compétences contribueront-elles à limiter la fragmentation des ingénieries participatives (Bherer, Gauthier et Simard, 2017 ; Dris et Ansart, 2022) pour renforcer la capacité à prendre en considération de manière continue et à toutes les échelles spatio-temporelles, les attentes des différentes parties prenantes d'un projet ?

BIBLIOGRAPHIE

Bherer, Laurence, Mario Gauthier, et Louis Simard. 2017. *The Professionalization of Public Participation*. New York : Routledge.

Conan, Michel. 1997. *L'invention des lieux*. Collection Des lieux et des espaces. Saint-Maximin : Théétète.

Daniel-Lacombe, Éric, et Jodelle Zetlaoui-Léger. 2013. « Vers des dynamiques de coproduction et une hybridation des savoirs dans les projets d'urbanisme ? Évaluation réflexive d'un dispositif d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ». Dans *Savoirs citoyens et démocratie participative dans la question urbaine*, 51:61. Rennes : PUR.

Dimeglio, Pierre. 2001. « Pour la programmation générative et participative des projets urbains. Le cas de l'île-St-Denis ». *Urbanisme*, n° 320 : 30:34.

Dris, Yasmina. 2020. « L'exercice de la programmation architecturale et urbaine au prisme de la participation citoyenne : Quelles évolutions professionnelles ? ». Thèse d'architecture, urbanisme et environnement, Hesam Université. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03211233>.

Dris, Yasmina. « Se positionner sur le marché de la démocratie participative pour trouver sa place dans le champ urbain : la quête de légitimité des professionnel·les de la programmation », *Participations*, vol. 33, no. 2, 2022, pp. 93-121. <https://doi.org/10.3917/parti.033.0093>.

Dris, Yasmina, et Olivier Ansart. 2022. « L'aménagement du parc Chapelle-Charbon à Paris : les expérimentations participatives comme révélateur des discontinuités de la maîtrise d'ouvrage urbaine ». Dans *La fabrique de la ville en transition*, par Michael Fenker, Isabelle Grudet, et Jodelle Zetlaoui-Leger. Paris : Éditions Quae.

Fourquet, François, et Lion Murard. 1973. « Les équipements du pouvoir ». *Recherches N°13*, 155:56.

Gardesse, Camille. 2011. « La “concertation” citoyenne dans le projet de réaménagement du quartier des Halles de Paris (2002-2010) : les formes de la démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles ». Thèse de doctorat, Université Paris-Est.

Mazeaud, Alice, et Magali Nonjon. 2018. *Le marché de la démocratie participative*. Sociopo. Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant.

Pinard, Juliette, et Hélène Morteau. 2019. « Professionnels de l'occupation temporaire, nouveaux acteurs de la fabrique de la ville ? Du renouvellement des méthodes en urbanisme à l'émergence de nouveaux métiers ». *Revue Internationale d'Urbanisme*, Nouveaux acteurs de l'urbanisme : renouveau ou fin de partie?, , no 8: <http://www.riurba.review/Revue/professionnels-de-loccupation-temporaire-nouveaux-acteurs-de-la-fabrique-de-la-ville-du-renouvellement-des-methodes-en-urbanisme-a-lemergence-de-nouveaux-metiers/>.

Pinot, Gérard, et Emmanuel Redoutey. 2021. Démarches de programmation architecturale : de l'usage à l'ouvrage. Antony Cedex : Éditions « Le Moniteur ».

Pinson, Daniel. 1993. *Usage et architecture*. Paris : L'Harmattan.

Sanoff, Henry. 1992. *Integrating Programming, Evaluation and Participation in Design: A Theory Z Approach*. Vermont: Brookfield.

Zeisel, John. 1975. *Sociology and Architectural Design*. New York: Russell Sage Foundation.

Zetlaoui-Léger, Jodelle. 2009. « La programmation architecturale et urbaine. Émergence et évolutions d'une fonction ». *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 24/25 (décembre) : 143:58. <https://doi.org/10.4000/crau.312>.